

## LE MOT DE GASPARD

### Santé mentale (suite)

Selon un rapport adopté par le Parlement européen en septembre 2006, un citoyen de l'Union sur quatre connaîtrait « au moins un épisode important de mauvaise santé mentale au cours de sa vie » (1). De tels chiffres alarmants abondent dans ce document qui avance ainsi que plus de 18 millions de personnes, de 18 à 65 ans, souffrent à une période donnée d'une grave "dépression" (1).

D'autres chiffres inquiétants sont diffusés sur des sites internet, notamment de firmes qui vendent des psychotropes. Ainsi le site [www.lilly.fr](http://www.lilly.fr) présente les troubles bipolaires comme « la 6<sup>e</sup> cause de handicap dans le monde » (2).

Si ces données sont discutables, la souffrance de certains patients est bien réelle. Mais elle ne doit pas faire gober n'importe quel remède. Dans le domaine du médicament psychotrope, on constate que les nouveautés apportent bien peu de progrès pour les patients. Ainsi dans ce numéro, la *prégabaline*, un antiépileptique (Lyrica<sup>®</sup>) et l'*escitalopram*, un antidépresseur (Seroplex<sup>®</sup>) proposés pour traiter l'"anxiété généralisée", n'apportent pas de progrès (lire pages 5 et 6). Pire, le *sertindole* (Serdolect<sup>®</sup>), un neuroleptique atypique proposé pour traiter la schizophrénie, n'apporte pas de progrès en termes d'efficacité ; de surcroît il provoque plus souvent que d'autres neuroleptiques, des troubles du rythme cardiaque parfois graves, en plus des effets indésirables classiques des neuroleptiques (lire page 9).

Il est bienvenu que la Commission européenne s'intéresse aux grands sujets tels que la santé mentale, mais elle doit agir dans l'intérêt premier des patients, et pas au service des marchands de médicaments inappropriés. À suivre.

1- Commission européenne - Communiqué de presse "Pour une stratégie ambitieuse en matière de santé mentale" 6 septembre 2006. Site internet <http://www.europarl.europa.eu> consulté le 17 novembre 2006 : 2 pages.

2- "Les chiffres clés des troubles bipolaires" Site internet <http://www.lilly.fr> consulté le 17 novembre 2006 : 1 page.

## COTATION PRESCRIRE

### Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.



**BRAVO** : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.



**INTÉRESSANT** : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.



**APPORTE QUELQUE CHOSE** : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.



**ÉVENTUELLEMENT UTILE** : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.



**N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU** : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.



**LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER** : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.



**PAS D'ACCORD** : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

### Médicaments avec publicité grand public

Notre appréciation globale (symbolisée par un feu tricolore) porte sur les garanties de sécurité qu'offre la spécialité dans le cadre de la promotion directe auprès du grand public pour susciter des achats.



**D'ACCORD** : la spécialité a une balance bénéfices-risques bien connue et nettement favorable. Son utilisation en automédication est acceptable.



**PRUDENCE** : la spécialité peut être utilisée en automédication, mais avec certaines précautions.



**PAS D'ACCORD** : la balance bénéfices-risques de la spécialité est défavorable dans le cadre de l'automédication.

### Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand : lire au bas de chaque tableau de copies.

### Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.



Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées jusqu'au conditionnement.



Information restreinte aux éléments administratifs et à des données publiées.



Information minimale, limitée ou presque à des éléments administratifs.



Rétention d'information.